

du Sud près d'Elbow (Sask.) afin de permettre des travaux d'irrigation et des aménagements hydroélectriques et peut-être le détournement d'eau par déversement pour régulariser le débit de la rivière Qu'Appelle. A ce propos, la possibilité d'améliorer l'approvisionnement d'eau des villes de Moose-Jaw et de Regina est actuellement à l'étude. Les relevés indiquent qu'une grande partie des terres irrigables par ce réseau, terres situées à peu près des deux côtés de la Saskatchewan du Sud dans le district d'Elbow-Saskatchewan, sont trop élevées pour être irriguées par déversement. Aussi les plans à l'étude prévoient-ils l'usage de l'énergie hydroélectrique pour hausser l'eau au niveau nécessaire à l'aide de pompes; le coût du pompage à l'été serait compensé par la vente d'énergie électrique durant la période d'hiver où la demande est à son maximum. Des relevés du sol sur environ un million d'acres de terre tributaire de l'emplacement du barrage indiquent qu'environ 800,000 acres sont irrigables et que la distribution de l'eau sur une grande partie de ces terres serait possible au point de vue génie. D'autres relevés, tant du sol que de génie, sont nécessaires pour évaluer pleinement cette entreprise. L'entreprise de la Saskatchewan du Sud est la plus grande qui ait été projetée jusqu'à maintenant pour être exécutée en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

*Aménagement de la rivière Bow.*—Cette entreprise est essentiellement une extension du réseau Canada Land and Irrigation établi dans le sud de l'Alberta. Elle est destinée à compléter les approvisionnements d'eau de 55,000 acres de terre déjà irriguées et à fournir de l'eau à 180,000 acres de terres nouvelles qui s'étendent à l'est de Lomond jusqu'à Medicine-Hat. Les plans de cette entreprise, qui se prête à une construction échelonnée, sont avancés au point que la construction pourra commencer aussitôt que la situation l'exigera.

Toutes les grandes entreprises d'irrigation de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies sont exécutées par entente entre la province concernée et le Dominion.

Une vingtaine ou plus d'entreprises d'irrigation en commun ont été exécutées par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies ou agrandies avec son aide depuis 1935; ces entreprises desservent de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'acres chacune. Elles ont été établies afin de fournir l'eau à plus de 100,000 acres de terre et sont situées principalement dans le sud-ouest de la Saskatchewan et le sud de l'Alberta. C'est dans la zone de basse précipitation que ces entreprises sont le plus utilisées mais, à cause surtout de la précipitation plus forte depuis 1939, l'expansion de l'irrigation a retardé dans certains cas. La réglementation des terres est aussi un facteur dans certains cas.

Les petites entreprises d'irrigation ont été considérablement agrandies en vertu de la loi du rétablissement agricole des Prairies et depuis 1935 près de 33,000 entreprises ont été terminées dans les trois provinces des Prairies. Ces entreprises sont surtout destinées à l'abreuvement du bétail et à l'approvisionnement domestique d'eau. Cependant, près de 1,100 petites entreprises ou entreprises particulières ont été terminées en vertu du programme de travaux particuliers d'irrigation de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Elles desservent une superficie potentielle estimative de 35,000 acres. La précipitation plus forte a di-